ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture nocturne des urgences de l'hôpital de Trinité en Martinique

Question écrite n° 16962

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau alerte Mme la ministre des outre-mer sur la dégradation préoccupante de l'accès aux soins d'urgence dans le Nord Atlantique de la Martinique. Le Centre hospitalier universitaire de Martinique a annoncé une réduction du fonctionnement du service des urgences du Centre hospitalier Louis Domergue de Trinité pour la période du 6 juillet au 6 septembre 2026. Durant cette période, les urgences ne sont assurées que de 8 heures à 20 heures, la permanence nocturne étant suspendue au motif de difficultés de recrutement de médecins urgentistes. Cette décision suscite une vive inquiétude parmi les habitants, les professionnels de santé, les élus locaux et les organisations syndicales. Elle intervient alors même que le territoire concerné couvre une partie importante du Nord Atlantique de la Martinique, caractérisée par des contraintes géographiques particulières, un éloignement des autres structures hospitalières, une population vieillissante et une forte prévalence des pathologies chroniques. Dans un contexte insulaire, où les temps de trajet peuvent être significativement allongés de nuit ou lors d'évènements climatiques, toute réduction de la permanence des soins est susceptible d'avoir des conséquences directes sur la prise en charge des urgences vitales, notamment des accidents vasculaires cérébraux, des infarctus du myocarde, des polytraumatismes ou des détresses respiratoires. Cette situation interroge également la mise en œuvre effective des principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité du service public hospitalier, ainsi que les obligations qui incombent à l'État et aux agences régionales de santé en matière d'organisation de l'offre de soins. Elle soulève, en outre, des interrogations sur la cohérence des priorités retenues dans l'affectation des ressources médicales disponibles, alors que plusieurs praticiens ont été mobilisés dans le cadre du dispositif sanitaire accompagnant le Tour cycliste de Martinique, concomitamment à la réduction du fonctionnement des urgences de Trinité. Plus largement, cette nouvelle restriction apparaît en contradiction avec les objectifs poursuivis par le projet « Équité santé Nord », présenté comme l'un des leviers du rééquilibrage territorial de l'offre de soins en Martinique. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître les éléments précis ayant conduit à la décision de réduire le fonctionnement des urgences du Centre hospitalier Louis Domergue de Trinité ; de même, les mesures exceptionnelles envisagées afin d'assurer la continuité des soins durant cette période et de garantir la sécurité sanitaire des populations concernées ; les effectifs de médecins urgentistes actuellement affectés au Centre hospitalier universitaire de Martinique, les postes vacants recensés ainsi que les recrutements envisagés à court et moyen termes ; ainsi que les moyens que l'État entend mobiliser afin de renforcer durablement l'attractivité médicale de la Martinique et de répondre aux difficultés persistantes de recrutement dans les établissements hospitaliers ultramarins ; l'état d'avancement du projet « Équité santé Nord », les financements qui lui sont consacrés, les opérations effectivement engagées ainsi que le calendrier prévisionnel de sa mise en œuvre ; enfin, si le Gouvernement envisage de diligenter une mission d'inspection ou d'évaluation de l'organisation hospitalière en Martinique afin d'identifier les causes structurelles des difficultés rencontrées et de proposer les adaptations nécessaires pour garantir une égalité effective d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire martiniquais.

Données clés

Auteur : M. Marcellin Nadeau
Circonscription : Martinique (2e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE16962

Numéro de la question : 16962
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 juillet 2026, page 6544